

ACCES AUX LOISIRS ET A LA CULTURE

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de Saint Denis lès Bourg
- Être non imposable pour les personnes sans enfant (R. Fiscal de référence)
- Quotient familial retenu par le centre social de St Denis lès Bourg pour les familles avec enfants (QF1 ou QF2)
- Condition d'âge : avoir 18 ans maximum pour les licences sportives et culturelles

LES JUSTIFICATIFS

- Justificatif de domicile
- Avis d'imposition
- Notification CAF du QF

L'AIDE

- Concernant le QF 1 (inférieur à 600 euros)

>> Pour l'accès aux loisirs organisés par le centre social, prise en charge de 50 % du reste à charge.

>> Pour la participation sur les adhésions sportives ou culturelles, prise en charge de 50 % du reste à charge avec un plafond de 100 € à l'année, après mobilisation de tous les financements possibles.

- Concernant le QF 2 (600 à 1000 euros)

>> Pour l'accès aux loisirs organisés par le centre social, prise en charge de 33 % du reste à charge.

>> Pour la participation sur les adhésions sportives ou culturelles, prise en charge de 33 % du reste à charge avec un plafond de 100 € à l'année, après mobilisation de tous les financements possibles.

LES DEMARCHES

- Pour l'accès aux loisirs et à la culture, s'adresser au centre social de St Denis les Bourg
- Pour l'accès aux licences sportives ou adhésions à des activités culturelles, s'adresser au travailleur social
-

Pour tous renseignements :

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00

1 place de la Mairie - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Tél. : 04-74-24-45-56 - Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr